

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1955 25 août 2011

SOMMAIRE

B. V. Infestos S.a r.l	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.
INEOS Luxembourg I S.A 93833	à r.l
KBK Development93812	Neuheim Lux Group Holding V 93833
Koch-Ex Luxembourg S.àr.l 93815	Nutribiox S.à r.l 93835
Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.àr.l.	Paradigm Capital European Micro Cap Va-
93832	lue Fund
KR International S.A 93811	PeaksideWert 1 S.à r.l
KS&T Investment Financing S.à r.l 93811	PeaksideWert 2 S.à r.l
La Cerise sur le Cadeau S.à r.l 93812	PeaksideWert 3 S.à r.l 93836
Laira Business S.A 93811	PeaksideWert 4 S.à r.l 93837
Laira Business S.A 93811	PeaksideWert Holdings S.à r.l 93836
Laira Business S.A 93814	Pembroke French Investments S.à r.l 93839
Laira Business S.A 93814	PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l 93839
Laira Business S.A93811	Ristretto Holdings S.à r.l 93840
Landlady S.A 93814	Ristretto Investments S.à r.l 93840
Landlady S.A 93830	Rodaco S.à r.l
Landlady S.A 93815	Rollibo S.A
Landlady S.A 93815	Romey S.à r.l
Limra N°2 S.à r.l	Safe Lux 93809
Linea Sports S.à r.l 93810	Safe Lux 93810
Lorber SA93830	S.C.P. S.A 93807
Lorentzen & Stemoco & Sobelnord 93830	Selalux S.à r.l 93837
Marcol Capital Europe S.A93831	SHCO 14 S.à r.l
Margaux Immobilière S.à r.l 93831	S.I. 51A S.à r.l
Matériaux d'Autrefois S.A 93832	S.I. 51A S.à r.I
MConcept S.A	S.I. 51A S.à r.l
Media Properties S.à r.l	S.I. 51A S.à r.l
MENA Joint Investment Fund Manage-	Sodrugestvo Group S.à r.l 93794
ment S.A93832	
Montrica Global Opportunities Master	S.V.R. S.A
Fund (Luxembourg) S.à r.l 93831	Swilux 93840
Moorkens Luxembourg S.A93832	



Rodaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rodaco s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011091487/11.

(110103199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Rollibo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rollibo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091488/11.

(110103205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Romey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 57.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091489/10.

(110102926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.216.613,75.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Acte rectificatif du dépôt L110058489 du 14 avril 2011

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lorino (Overseas) Limited, a private limited liability company, incorporated and organised under the laws of Cyprus, having a registration number HE 126923 under the Dep. of the Registrar of Companies & Official Receiver, with registered address at 3, Themistocles Dervis Street, Julia House, CY - 1066 Nicosia, sole shareholder of the Company, (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr. Dmitry Stepanov, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 March 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of Sodrugestvo Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce



and Companies under the number B 151.174. The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

- I. The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Conversion of the Company into a public company limited by shares (société anonyme) with immediate effect and amendment of the name of the Company into Sodrugestvo Group S.A.
 - 2. Change of registered office of the Company to 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.
- 3. Amendment of the article 2 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the purpose of the Company, which shall henceforth read as follows:
- "Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2."

- 4. Full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda.
- 5. Update of the register of shares of the Company in order to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares and the newly issued shares in the register of shares of the Company.
- 6. Restructuring of the current Board of managers to that effect that any current manager may resign from his position, any remaining managers of the Company shall be reappointed as directors of the Company and new directors shall be appointed.
 - 7. Appointment of the statutory auditor of the Company and
 - 8. Miscellaneous.
 - II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public company limited by shares (société anonyme) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder further decides to change the name of the Company into Sodrugestvo Group S.A.

The change of legal form is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the Law and established by STATERA AUDIT independent auditor (réviseur d'enterprise agréé) in Luxembourg, dated 29 March 2011.

The conclusions of this report are the following:

Based on our procedures, nothing has come to our attention that causes us to believe that upon conversion the total value of the net assets of Sodrugestvo Group S.à r.l. of US\$ 195.913.112, does not at least correspond to the value of the 3.621.661.375 ordinary shares of US\$ 0,01 each, adjusted by the reserves and the share premium.

This report will remain attached to the present deed.

Following the conversion of the Company into a public company limited by shares ("société anonyme"), the existing shares, the number and the par value of which remain unchanged, are attributed to the Sole Shareholder in consideration of its participation in the transformed private limited liability company ("société à responsabilité limitée") Sodrugestvo Group S.à r.l..



Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the registered office of the Company, so that the new address is as follows: 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 2 of the Articles relating to the purpose of the Company so that it shall henceforth be read as follows:

"Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2."

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles in order to reflect among others the above conversion into a public company limited by shares ("société anonyme") and the drawing up of new articles of association to be read as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established a public company limited by shares (société anonyme) under the name of "Sodrugestvo Group S.A." (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of association (the Articles).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.



Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital amounts to thirty six million two hundred sixteen thousand six hundred and thirteen US Dollars and 75 Cent (USD 36.216.613,75) represented by three billions six hundred twenty one million six hundred sixty one thousand and three hundred seventy five (3,621,661,375) shares with a nominal value of one Cent (USD 0.01) each (the "Shares").

The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the Law.

Art. 6. Acquisition of own Shares. The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors or as the case may be the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares. The Shares of the Company shall be issued in registered form. The Shares may be converted into bearer shares by resolution of the General Meeting.

The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

The Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

Art. 8. Sole Director / Board of Directors. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.



The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director (s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51 bis of the Law.

Art. 9. Meetings of the Sole Director / the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who needs not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors within an appropriate period of time in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency.

This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of this article meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Sole Director / the Board of Directors. The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 11. Powers of the Sole Director / the Board of Directors. The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

Art. 12. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).



Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the Law to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

Art. 14. Conflict of Interest. In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on 15 November at 12.00. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting. Voting Rights

Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

Art. 16 Auditors. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory or independent auditors (Réviseur d'entreprise agréé), which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall commence on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of each year.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.



The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital.

The credit balance free for distribution after the deduction is attributed to the shareholders.

Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends.

Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company. The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

- **Art. 20. Amendments to the Articles of Association.** The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.
- **Art. 21. Applicable Law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.
- **Art. 22. Language.** The present Articles of Association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to update the register of shares of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares and the newly issued shares in the register of shares of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to reappoint the following managers as directors of the Company, for a period of six (6) years:

- Mr. Stéphane Frappat, born in La Chatre, France, on 22 December 1967, residing at 11, rue Lamoriguiere, F-75005 Paris.
- Mr. Robert van 't Hoeft, born in Schiedam, the Netherlands, on 13 January 1958, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to elect Ernst & Young S.A., having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RCS Luxembourg B number 47.771, as independent auditor (Réviseur d'entreprise agrée) for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders having to approve the annual accounts of the Company as at 30 June 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



The document having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lorino (Overseas) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Chypre, enregistrée sous le numéro HE 126923 auprès du Dep. of the Registrar of Companies & Official Receiver, avec siège social au 3, Themistocles Dervis Street, Julia House, CY - 1066 Nicosia, actionnaire unique de la société ("L'Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Monsieur Dmitry Stepanov, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 15 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

La partie comparante est L'Associé Unique de Sodrugestvo Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.174. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Transformation de la Société en société anonyme avec effet immédiat et modification de la dénomination de la Société en Sodrugestvo Group S.A.
 - 2. Changement de siège social de la Société au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activite Syrdall 2, L-5365 Munsbach.
- 3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et valeurs de placements de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes. Elle peut prêter des fonds, y compris les intérêts de tout prêt et/ou émission de titres de créances à ses participations, sociétés affiliées et toute autre société.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

- 4. Refonte complète des Statuts afin de refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour.
- 5. Mise à jour du registre des parts sociales de la Société en vue d'y refléter les points susmentionnés de l'ordre du jour avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Equity Trust (Luxembourg) S.A., de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale des actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.
- 6. La restructuration de l'actuel conseil de gérance à cet effet que tout gestionnaire actuel peut démissionner de son poste, tous les gérants restants de la Société doivent être redéfinis en tant qu'administrateurs de la Société et de nouveaux administrateurs seront nommés.
 - 7. Nomination du commissaire aux comptes de la Société et
 - 8. Divers.



L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme sociale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique décide également de modifier la dénomination de la Société en Sodrugestvo Group S.A.

Le changement de forme juridique est effectuée sur la base d'un rapport en conformité avec les articles 26-1 et 31-1 de la loi et établi par STATERA AUDIT auditeur indépendant (réviseur d'entreprise agréé) à Luxembourg, en date du 29 mars 2011.

Les conclusions du rapport sont les suivantes :

Sur la base de nos procédures, rien n'a été porté à notre attention qui nous porterait à croire qu'après conversion la valeur totale des actifs nets de Sodrugestvo Group S.à rl s'élevant à US \$ 195.913.112, ne corresponde pas au moins à la valeur des 3.621.661.375 actions ordinaires de US \$ 0,01 chacune, retraité avec les réserves et la prime d'émission.

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Suite à la conversion de la Société en société anonyme, les actions existantes, leur nombre et la valeur nominale de celles-ci qui restent inchangés, sont attribuées à L'Associé Unique en considération de sa participation dans la société à responsabilité limitée Sodrugestvo Group S.à r.l. convertie.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société, de sorte que la nouvelle adresse est la suivante:

9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatifs à l'objet de la Société de sorte qu'il doit désormais être lu comme suit:

« Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et valeurs de placements de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes. Elle peut prêter des fonds, y compris les intérêts de tout prêt et/ou émission de titres de créances à ses participations, sociétés affiliées et toute autre société.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter, entre autres, la transformation en société anonyme et afin d'établir les nouveau statuts qui doivent désormais être lus comme suit :

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination «Sodrugestvo Group S.A.» (la «Société»). La Société est régie par les présents Statuts (les Statuts) et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui ne doit pas être obligatoirement actionnaire de la Société

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier



acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et valeurs de placements de toute nature, y compris les obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes. Elle peut prêter des fonds, y compris les intérêts de tout prêt et/ou émission de titres de créances à ses participations, sociétés affiliées et toute autre société.

Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans la commune de Schuttrange par une résolution du conseil d'administration (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente-six millions deux cent seize mille six cent treize dollars US et soixante-quinze cents (USD 36.216.613,75) divisé en trois milliards six cent vingt et un millions six cent soixante et un mille trois cent soixante-quinze (3,621,661,375) actions, ayant une valeur nominale de un Cent (USD 0.01) chacune (les «Actions»).

Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la Loi.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de tout document et pour accomplir tout acte au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions. Toutes les Actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative. Les actions peuvent être converties en actions au porteur par la résolution de l'assemblée générale.

Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété sur ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actions.



Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser d'en faire mention au registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 8. Administrateur unique / Conseil d'Administration. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un seul administrateur unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins (les «Administrateurs»).

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 9. Réunions de l'Administrateur unique / du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de tâches administratives ou autres tel que décidé par le Conseil d'Administration de temps à autre.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu et heure indiqués dans l'avis de convocation, l'ordre du jour étant défini par la (les) personne(s) convoquant la réunion. Les avis de convocation écrits de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à l'avance à tous les administrateurs dans un délai approprié, sauf en cas d'urgence auquel cas une convocation adressée vingt-quatre (24) heures avant et mentionnant la (les) raison(s) de l'urgence sera suffisante.

Cette convocation peut être levée, soit anticipativement ou rétroactivement, par le consentement par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et endroits déterminés précédemment par résolution du conseil d'administration. Sans préjudice des dispositions du présent article les réunions du conseil d'administration se tiendront dans l'Union européenne.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.



Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 10. Procès-verbaux des Réunions de l'Administrateur unique / du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 11. Pouvoirs de l'Administrateur unique / du Conseil d'Administration. Les administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur unique.

Art. 12. Signature Sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, le cas échéant, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la Loi, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société liée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la Loi, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Luxembourg, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de la réunion, le 15 novembre à 12.00. Si ce jour est férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.



L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution

Art. 16. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs Réviseur(s) d'entreprises agréé (s) qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les Réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée, est attribué aux actionnaires.

Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la Loi, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, à condition que l'Assemblée Générale des Actionnaires soit autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procèderont à cette désignation.

- **Art. 20. Modification des Statuts.** Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi.
- **Art. 21. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- **Art. 22. Langue.** Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.



Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et / ou tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale des actions et des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Sixième résolution

- L'Associé Unique décide de redéfinir les gérants suivants comme administrateurs de la Société, pour une période de six (6) ans:
- M. Stéphane Frappat, né à La Châtre, France, le 22 décembre 1967, demeurant au 11, rue Lamoriguiere, F-75005 Paris
- M. Robert van 't Hoeft, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Septième résolution

L 'Associé Unique décide de nommer Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B 47.771, comme Réviseur d'entreprises agréé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes au 30 juin 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D STEPANOV, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 ^{er} avril 2011. Relation: LAC/2011/15120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011080215/724.

(110089174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

S.I. 51A S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EUROFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091491/12.

(110102589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

S.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 138.120.

Extrait du procès-verbal des résolutions écrites du 05 mars 2010

Monsieur Roland BORRES, domicilié 16, Coussin Ruelle à B-1490 COURT-ST-ETIENNE est nommé commissaire aux comptes en remplacement de la société INTERAUDIT S.A., 119, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg préalablement nommée en qualité de commissaire aux comptes.



Luxembourg, le 27 juin 2011.
Pour avis sincère et conforme
Joseph WINANDY
Administrateur

Référence de publication: 2011091490/15.

(110102805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

S.I. 51A S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EUROFISC S.A. Signature

Référence de publication: 2011091492/12.

(110102594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

S.I. 51A S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société EUROFISC S.A. Signature

Référence de publication: 2011091493/12.

(110102597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

S.V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.868.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011091495/13.

(110102920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Splitart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 153.129.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091496/10.

(110103110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



S.I. 51A S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.064.

Suite à une cession de parts sociales effectuée sous forme d'acte sous seing privé du 27/09/2010 l'actionnariat de la société se compose comme suit:

Immo Home Project S.àr.l. avec siège social à L-8010 STRASSEN, 204, route d'Arlon inscirte au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B,, sous le numéro 33158

détient la totalité des parts sociales de la société soit: 100 parts sociales.

L'assemblé des actionnaires a accepté la démission de la gérante Mme Sonia DIABINHO DOS SANTOS, demeurant à L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur et ceci avec effet au 27/09/2010

Luxembourg, le 27/06/2011.

Certifié sincère et exact

Mons. RISCH Philippe

Le gérant

Référence de publication: 2011091494/18.

(110102603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Safe Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 73.800.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2010

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs DELLOYE, DEJONGHE, WINANDY, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur WINANDY ainsi que le mandat de commissaire de la société INTERAUDIT. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Joseph WINANDY

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2011091498/16.

(110102843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Limra N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.825.

Suite au transfert des parts sociales, avec effet en date du 13 juin 2011, l'associé unique de la Société a transféré ces parts sociales à la société décrite ci-dessous:

- Cuisine De France Holdings

151 Thomas Street

Dublin 8

Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Limra N°2 S.à r.l.

Robert van 't Hoeft

Manager A

Référence de publication: 2011091438/18.

(110102894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Statuts coordonnés suite à une Augmentation de Capital en date du 26 novembre 2010, acté sous le n°529 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011091497/13.

(110102375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Safe Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 73.800.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2011

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de reconduire les mandats d'administrateur de Messieurs DELLOYE, DEJONGHE, WINANDY, le mandat d'administrateur délégué de Monsieur WINANDY ainsi que le mandat de commissaire de la société INTERAUDIT. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Joseph WINANDY

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2011091499/16.

(110102845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

SHCO 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.528.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Anne Coenen

Mandataire

Référence de publication: 2011091502/13.

(110102919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Linea Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.731.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Frank NIESTENDIEDERICH

Référence de publication: 2011091448/11.

(110103226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



KR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5446 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 141.673.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091435/10.

(110102537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

KS&T Investment Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 158.228.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1 er décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 janvier 2011.

Francis KESSELER **NOTAIRE**

Référence de publication: 2011091436/13.

(110102472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011091439/10.

(110102531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011. Référence de publication: 2011091440/10. Signature.

(110102533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011091441/10.

Signature.

(110102534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.



KBK Development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 150.680.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Les membres du conseil de gérance

Référence de publication: 2011091434/12.

(110102785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

La Cerise sur le Cadeau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 41, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 161.742.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Mademoiselle Brugnera Aurore, sans emploi, née le 2 avril 1985 à Thionville (France), demeurant à L-2734 Luxembourg, 41, rue de Wiltz,
- 2) Monsieur Denais Clément, sans emploi, né le 9 octobre 1984 à Chambray-lès-Tours, demeurant à F-37000 Tours, 45, rue du Grand Marché.
- 3) Mademoiselle Meyssonnier Josette, Responsable Ressources humaines et Marketing, née le 11 décembre 1984 à Marseille, demeurant à L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

les comparants sub 2) et 3) étant ici représentés par Mademoiselle Brugnera Aurore, prénommée,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 20 avril 2011, qui resteront attachées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué di-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

- Art. 1 er. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement aux services à la personne ainsi qu'à l'achat et la vente au détail sur Internet de tous articles et produits marchands non réglementés.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La société prend la dénomination "La Cerise sur le Cadeau S.à r.l.".
- Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

- Art. 5. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600) représenté par six cent trente (630) parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20) chacune.
- **Art. 7.** Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.



- **Art. 10.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- Art. 12. La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le ou les gérant (s).
- Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes ces parts sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1. Sont nommés gérants administratifs pour une durée illimitée:
- Mademoiselle Brugnera Aurore, sans emploi, née le 2 avril 1985 à Thionville (France), demeurant à L-2734 Luxembourg, 41, rue de Wiltz,
- Mademoiselle Meyssonnier Josette, Responsable Ressources humaines et Marketing, née le 11 décembre 1984 à Marseille, demeurant à L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants administratifs pour toutes les affaires de gestion administrative.

- 2. Est nommé gérant technique pour une durée illimitée:
- Monsieur Denais Clément, sans emploi, né le 9 octobre 1984 à Chambray-lès-Tours, demeurant à F-37000 Tours, 45, rue du Grand Marché.



La société sera valablement engagée dans le cadre des opérations prévues par son objet social par la seule signature du gérant technique.

3. Le siège social est fixé à L-2734 Luxembourg, 41, rue de Wiltz.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRUGNERA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. LAC/2011/27586. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011091437/110.

(110102371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091442/10.

(110102535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Laira Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091443/10.

(110102536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Landlady S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091444/10.

(110102540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Koch-Ex Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.702.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2011.

Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2011091433/13.

(110102419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Landlady S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091445/10.

(110102541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Landlady S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091446/10.

(110102544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

B. V. Infestos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.350.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of April,

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

There appeared

Mr. Bernard Hendrikus Franciscus TEN DOESCHOT, Director, born in Hengelo (Overijssel), The Netherlands, on 23 April 1969, residing at 3, Chemin du Pré-aux-clercs, CH-1298 Céligny, Switzerland.

The appearing party represents the whole corporate capital of Infestos B.V. (hereafter, the "Company"), a company incorporated under the Dutch laws on 13 March, 2000, having its registered office at NL- 7551EJ Hengelo (Overijssel), Enschedesestraat 47 and registered with the Trade register of the Chambers of Commerce for Oost Nederland under file number 08087268, and has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

- I. That the agenda of the general meeting is the following:
- 1. Approval of the transfer of the central administration of the Company from The Netherlands to Luxembourg;
- 2. Statement of the share capital of the Company;
- 3. Determination of the current accounting year;
- 4. Adoption, and to the extent necessary restatement of all the articles of incorporation of the Company so as to comply with Luxembourg law;
 - 5. Appointment of the members of the board of managers of the Company;
 - 6. Determination of the Company's central administration seat;



- 7. Miscellaneous.
- II. After this had been set forth, the above named sole shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to approve as far as it is necessary the decision to transfer the central administration of the Company to the municipality of Luxembourg as of the date of the present resolution. Prior to the present resolution, the sole shareholder has on 28 February 2011 adopted the same resolution in The Netherlands at the registered office of the Company and the Management Board has resolved on 13 April 2011 to transfer the central administration of the Company to the municipality of Luxembourg. Such resolutions, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The financial statements of the Company as of December 31, 2010 and the manager certificate given to the notary and initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The current financial year began on January 1 st 2011 and ends on 31 December 2011.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate the articles of incorporation in accordance with Luxembourg law confirming the resolution taken in the Netherlands on 28 February 2011, which after complete re-statement will have the following wording:

Art. 1. Name, Registered office and Definitions.

- 1. The name of the Company and the legal form of the company is:
- B.V. Infestos S.à r.l., a limited liability company.
- 2. The Company has its registered office in Schiphol (Municipality of Haarlemmermeer), the Netherlands.

The principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company will be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment, the place of effective management and the central administration may be transferred within the boundaries of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

- 3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or in other countries by a resolution of the Board of Managers of the Company with due observance of the provisions set out in Article 12 paragraph 7.
 - 4. The Company has been established for an unlimited period of time.
 - 5. In these articles of association the following expressions have the following meanings:
 - share: a share in the capital of the Company;
 - shareholder(s): holder of one or more shares;
 - the general meeting: Company body formed by shareholders with voting rights and usufructuaries with voting rights;
 - the general meeting of shareholders: the meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings;
 - Company body: the Board of Managers or the general meeting;
 - Board of Managers: Company body charged with managing the Company;
 - the Company: B.V. Infestos S.à r.l.

Art. 2. Objects.

- 1. The objects of the Company, to be realized by the Company for its own account, are:
- a. to participate in other enterprises and companies and/or to conduct the management of affiliated enterprises and companies;
- b. to finance and provide services to other enterprises and companies in which the Company participates directly or indirectly or with which it is affiliated in a group;
- c. to provide security, otherwise warrant performance by or bind itself jointly or severally in connection with financing provided to other enterprises and companies in which the Company participates directly or indirectly or with which it is affiliated in a group, within the limits set by paragraph 2 of this article;
- d. to invest capital, to conclude pension and annuity contracts to the person(s) participating directly or indirectly in the capital of the Company and to manage and operate property subject to registration and intellectual and other property;
 - e. to finance and provide services to the person(s) participating directly or indirectly in the capital of the Company;
 - f. to hold, as an ancillary activity, a few animals,



as well as everything related or conducive to the foregoing, in the broadest sense.

2. The Company may provide security, otherwise warrant performance by or bind itself jointly or severally or in addition to or on behalf of others, unless this is done for the purpose of having others subscribe for or acquire shares in its capital or depositary receipts for these shares.

Art. 3. Capital and shares.

1. The authorized and issued capital is twenty-three thousand two hundred and eighty-three euros and four euro cents (€ 23,283.04).

The authorized and issued capital is divided into one million one hundred and sixty-four thousand one hundred and fifty-two (1,164,152) shares, each with a value of two euro cents (€ 0.02).

- 2. The shares are registered and are numbered consecutively. Share certificates will not be issued.
- 3. Towards the Company the shares are indivisible. If the shares or limited rights in the shares belong to a community, the joint co-owners or joint-holders of a limited right must appoint a sole person in writing as their representative towards the Company.

Art. 4. Issue and pre-emptive right.

1. Shares may only be issued pursuant to a resolution of the general meeting, by an absolute majority of votes adopted by shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company.

The resolution to issue shares requires a notarial deed intended for that purpose and executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. Shares are issued only against payment in full.

The resolution to issue shares must also specify the price and the other terms and conditions of issue.

3. On an issue of shares each shareholder has a pre-emptive right in proportion to the total amount of his shares, with due observance of the restrictions according to the law.

The shareholders have an identical pre-emptive right when rights are granted to subscribe for shares.

- 4. The pre-emptive right may not be transferred separately.
- 5. In respect of an individual issue, the pre-emptive right may each time be restricted or excluded by a resolution of the general meeting, by an absolute majority of votes adopted by shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company.
- 6. The issue of shares requires a notarial deed intended for that purpose executed before a civil-law notary in the Netherlands. The parties involved are party to this notarial deed.

Art. 5. Register of shareholders.

- 1. The Board of Managers must keep a register containing the names and addresses of the shareholders, stating the date on which they acquired the shares, the date of acknowledgment or service, the amount paid on each share and all other requirements arising from Article 185 of the Luxembourg corporate Law dated the tenth of August nineteen hundred and fifteen.
- 2. The register must also contain the names and addresses of those who have a right of usufruct in respect of the shares, specifying the date on which they acquired the right, and the date of acknowledgment or service.
 - 3. Shareholders and usufructuaries are obliged to ensure that their addresses are known to the Company.
- 4. The register must be updated regularly. All entries and notes in the register must be signed by the Board of Managers or the manager A.
- 5. The Board of Managers must provide a shareholder or usufructuary upon request and free of charge with an extract from the register relating to his right to a share.
- 6. The Board of Managers must make the register available at the Company's offices for inspection by shareholders and by usufructuaries who have voting rights.
- **Art. 6. Conversion of shares into depositary receipts.** The Company may not cooperate in the issue of depositary receipts for its shares.

Art. 7. Transfer restrictions.

- 1. A shareholder may only transfer one or more of his shares subject to approval of this transfer by the general meeting by a resolution adopted by an absolute majority of votes adopted by shareholders representing at least threequarters of the issued capital of the Company.
- 2. Approval is not required if the transfer is effected within three months of the consent of all the fellow shareholders, as evidenced by a written statement.
- 3. A shareholder who wishes to transfer one or more shares hereinafter referred to as: the applicant must apply to the Board of Managers for approval, stating the name or names of the person or persons to whom, the price at which and the number of shares that the applicant intends to transfer.



- 4. The Board of Managers must subsequently convene a general meeting of shareholders, to be held within two months of receipt of the request for approval.
- 5. If approval is not granted, the general meeting must state at the time of the refusal which prospective buyer or buyers is or are prepared to purchase for cash all the shares to which the request relates.

With regard to the appointment of these prospective buyers, the fellow shareholders have a pre-emptive right in proportion to the number of shares already held by them, in so far as the general meeting does not resolve to appoint other prospective buyers.

The Company may only be a prospective buyer with the consent of the applicant.

6. Unless the applicant and the prospective buyers accepted by him agree otherwise, the price at which the shares may be purchased by the prospective buyers referred to in paragraph 5 must be determined by three independent experts, to be appointed at the request of any party by the president of the District Court of Luxembourg.

The experts have the right to be provided by the Company with all the information they desire.

The experts must inform the Board of Managers of the price they have determined and the Board of Managers must immediately notify the parties thereof.

The costs of determining the price must be borne by the Company, unless the experts stipulate otherwise.

- 7. The applicant is authorized to withdraw his request within one month of his knowing for certain to whom and at what price he is able to sell all the shares he wishes to transfer.
 - 8. Approval will be deemed to have been granted:
- a. if the general meeting has refused to grant approval while at the same time failing to comply with the provisions of paragraph 5;
 - b. if the general meeting has not adopted a resolution within four months of the request having been made.
- 9. The transfer must be effected within three months of the date on which the approval was granted or within three months of the date on which it was established that approval is deemed to have been granted.
 - 10. All notifications and announcements pursuant to this article must be made in writing.
- 11. The provisions of this section do not apply if the shareholder is obliged by law to transfer his share to a previous holder.

Art. 8. Transfer of shares and Limited rights in shares.

- 1. Transfer of a share and of a usufruct in respect of shares requires a notarial deed intended for that purpose and executed before a civil-law notary in the Netherlands. The parties involved are party to this notarial deed.
- 2. After transfer in accordance with paragraph 1 of this article, the rights attaching to the share may only be exercised after the Company has acknowledged the transfer or the deed has been served on the Company.

Acknowledgment is effected in the deed or by virtue of the submission of a notarial copy of or extract from the deed; a statement bearing a date must be placed on the submitted document.

- 3. A shareholder is allowed to establish a right of usufruct on one or more shares held by him. The voting rights attached to the shares can be vested in the usufructuary provided that this is stipulated at the time of the establishment of the right of usufruct and this stipulation as well as in case of a transfer of the right of usufruct the passing of the voting rights attached to the shares has been approved by the general meeting by a resolution adopted by an absolute majority of votes adopted by shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company.
 - 4. A shareholder is not allowed to establish a right of pledge on one or more shares held by him.
- **Art. 9. Shares held by the Company in its own capital.** With due observance of the relevant statutory provisions (in the applicable law), the Company may acquire fully-paid shares in its own capital.
- **Art. 10. Reduction in issued capital..** The general meeting may, with due observance of the relevant statutory provisions (in the applicable law), resolve to reduce the issued capital of the Company. The resolution to reduce the issued capital of the Company needs to be adopted by an absolute majority of votes adopted by shareholders representing at least three-quarters of the issued capital of the Company. The resolution to reduce the issued capital of the Company requires a notarial deed intended for that purpose executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 11. Board of Managers.

1. The Board of Managers is charged with managing the Company.

The Board of Managers must follow the instructions of the general meeting concerning the general outlines of the financial, social and commercial policy and of the personnel policy to be pursued.

- 2. The Board of Managers consists of one manager A and possibly one or more managers B. The general meeting determines the number of managers.
 - 3. If there are two or more managers, they must determine the division of tasks among themselves.
- 4. In the event of the absence or inability to act of a manager B, the remaining manager or managers will be charged temporarily with the management of the Company.



- 5. In the event of the absence or inability to act of the manager A, the person or persons to be appointed by the general meeting for that purpose will be charged temporarily with the management of the Company whether or not jointly with one manager B.
- 6. In the event of the absence or inability to act of all the managers, the person or persons to be appointed by the general meeting for that purpose will be charged temporarily with the management of the Company.
 - 7. The managers are appointed by the general meeting.

The remuneration and other terms and conditions of employment of each manager are determined by the general meeting.

- 8 Any manager may be suspended and dismissed by the general meeting at any time. Each suspension may be extended one or more times but not for more than three months in total.
- 9. If at the end of that time no decision has been taken concerning a lifting of the suspension or dismissal, the suspension will end.

Art. 12. Resolutions by the Board of Managers.

- 1. The Board of Managers may only adopt resolutions by an absolute majority of votes at a meeting for which the resolution was placed on the agenda.
 - 2. Each manager is entitled to one vote.

A resolution of the Board of Managers cannot be taken without the express consent of the manager A, in the case of a physical meeting.

- 3. The managers may also adopt resolutions without holding a meeting, provided this is done in writing on a unanimous vote by all those entitled to vote.
 - 4. Meetings of the Board of Managers are chaired by the manager A.

The Board of Managers may appoint a secretary. The secretary does not have to be a manager. The secretary will take, and is responsible for, minutes of the proceedings of the meetings of the Board of Managers and the resolutions adopted. This secretary may also be appointed as the secretary for the general meeting of shareholders.

- 5. Managers can only be convened to a meeting of the Board of Managers by notices from the chairman. Meetings of the Board of Managers are held at the place indicated in the notice of the meeting, which will, in principle, be in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in emergencies.
- 6. If the requirements for convening a meeting of the Board of Managers have not been complied with, a meeting may nevertheless take place, provided that all the managers have been duly informed and have agreed to this meeting and provided that at least the manager A is present or represented by proxy at the meeting.
 - 7. The following resolutions of the Board of Managers are subject to the approval of the general meeting:
- a. to acquire and dispose of participations in other companies and to exercise voting rights attaching to shares in participations;

b. to conclude a shareholders' agreement in which the Company undertakes towards a co-shareholder of a participation to dispose of its shares or with respect to exercising voting rights attaching to its shares;

- c. to acquire and dispose of shares held by the Company in its own capital or depositary receipts for those shares;
- d. to acquire, dispose of, encumber, rent, let and otherwise acquire or make available the use or enjoyment of property subject to registration;
 - e. to conclude agreements in which the Company is granted a bank loan;
- f. to lend or borrow money, not including the use of a bank loan granted to the Company and the conclusion of loan agreements within the group;
 - g. to enter into long-term direct or indirect cooperation with another company and to break off such cooperation;
 - h. to invest other than as provided for in the investment plan approved by the general meeting;
- i. to bind the Company jointly or severally or in addition to or on behalf of others, or to provide security, in which respect 'others' does not include subsidiaries;
 - j. to grant and extend a power of attorney;
 - k. to file a winding-up petition and to apply for a moratorium;
 - I. to conclude agreements to settle disputes;
- m. to take legal action, including conducting arbitration proceedings, but with the exception of legal action that cannot be postponed;
- n. to conclude, amend and terminate employment contracts in which the remuneration exceeds the sum of the first and second income-tax bands;
 - o. to draw up pension schemes and award pension rights in addition to those under existing schemes;



- p. to perform juristic acts by the Company with a manager of the Company or with an enterprise and/or company in which a manager of the Company is a shareholder or qualifies as a group company or is a controlling company or member of the Board of Managers;
- q. to transfer the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company.
- 8. The general meeting may resolve that a resolution referred to in paragraph 7 is not subject to its approval if the interest involved does not exceed a value to be determined by the general meeting and to be notified to the Board of Managers in writing.
- 9. The general meeting may adopt rules governing the way in which the Board of Managers may adopt resolutions, which rules may also specify which particular resolutions other than those set out in paragraph 7 will be subject to the approval of the general meeting.
- 10. The absence of approval as described in this article does not affect the power of the Board of Managers and of managers to represent the Company.

Art. 13. Representation.

1. The Board of Managers represents the Company in so far as the law does not prescribe otherwise.

Power to represent the Company is also vested in the manager A acting individually or one manager B acting jointly with the manager A.

- 2. The Board of Managers may appoint officers with general or limited authority to represent the Company. These officers will represent the company within the limitations of their authority. The Board of Managers will determine their title
- 3. If the Company has an interest conflicting with that of the manager A, it may nevertheless be represented by the manager A for that purpose; the conflict of interest does not invalidate the authority of the manager A to represent the Company.

If the Company has an interest conflicting with that of a manager B, it will be represented by the manager A or, in the event that the manager A is not present, by the person or persons designated by the general meeting for that purpose.

- 4. In case of a conflict of interest the general meeting will at all times be competent to designate one or more other persons to represent the Company.
- 5. Juristic acts by the Company with the sole shareholder or with a partner in a matrimonial community of property or in a community of property of a registered partnership to which all the shares in the capital belong must be recorded in writing if the Company is represented by the shareholder or that partner, unless the juristic acts are acts which under the stipulated conditions are part of the Company's ordinary activities.

Shares held by the Company or its subsidiaries do not count for the purposes of the above provisions.

Art. 14. Financial year and Annual accounts. Investment plan and Budget.

- 1. The Company's financial year coincides with the calendar year.
- 2. Within five months of the end of the financial year the Board of Managers must draw up the annual accounts consisting of the balance sheet as at the end of the year, the profit and loss account for that year and the notes to these documents.

The annual accounts must be signed by the managers. If any signature is lacking, the reason for this omission must be given.

3. Not later than the last day of the period referred to in paragraph 2, the annual accounts, annual report and the information to be added by law must be available at the Company's offices for inspection by the shareholders.

Each of them may obtain copies free of charge.

- 4. The general meeting adopts the annual accounts.
- 5. Unless the general meeting resolves otherwise, the Board of Managers must, at the latest one month prior to commencement of the financial year, draw up an investment plan and budget for the next financial year; the Board of Managers must submit these documents to the general meeting for approval at the same time.

Art. 15. Profits.

- 1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) must be allocated to the legal reserve of the Company. This allocation will cease to be required as soon as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.
- 2. The distribution of the profits of the Company, after application of what is stipulated in paragraph 1 of this article, is at the disposal of the general meeting.
- 3. The Company may only make distributions to the shareholders in so far as the shareholders' equity exceeds the issued capital plus the reserves which must be maintained by law.
 - 4. Distribution of profits takes place after the adoption of the annual accounts showing that this is permitted.
 - 5. The general meeting may resolve to make interim distributions, if the requirements of paragraph 3 have been fulfilled.



6. Any amounts distributed to the shareholder(s) of the Company are deemed to stem, first, from the pre-existing reserves as at the date of the migration of the Company to Luxembourg, then from the revaluation reserve (once realized) and, only ancillary, from the new profits realized since the migration of the Company to Luxembourg.

Art. 16. General meetings of shareholders.

1. The annual general meeting of shareholders must be held within six months of the end of the financial year. The meeting must be convened by the Board of Managers.

The agenda for that meeting must include inter alia:

- a. the discussion and adoption of the annual report;
- b. the adoption of the annual accounts;
- c. the adoption of the profit appropriation;
- d. discharging the managers of liability for their management.
- 2. Other general meetings of shareholders must be held as often as deemed necessary by the Board of Managers or one or more shareholders or holders of voting rights together representing at least fifty per cent (50%) of the capital.

The following are authorized to convene other general meetings of shareholders:

- the Board of Managers;
- one manager separately;
- one or more shareholders or holders of voting rights together representing at least fifty per cent (50%) of the capital.

One or more shareholders together representing at least one tenth of the capital have the right to request the Board of Managers to convene a general meeting of shareholders, giving the exact details of the business to be transacted.

If the Board of Managers has not called a meeting within four weeks so that the meeting can be held within six weeks after a request thereto has been received, those requesting the meeting themselves have power to convene it.

- 3. Matters requested in writing by one or more holders of shares representing individually or jointly at least one hundredth of the issued capital must be included in the notice of the meeting or announced in the same way if the Company has received the request no later than thirty days before that of the meeting, unless there is an important reason for the Company for not doing so.
- **Art. 17. Venue of the meeting.** General meetings of shareholders are generally held in the municipality where the Company has its registered office or in Enschede (the Netherlands). A general meeting of shareholders may also be held in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere, but valid resolutions of the general meeting may only be adopted if the entire issued capital is represented.

Art. 18. Notices convening meetings.

- 1. Shareholders must be convened to the meeting by notices sent at least fifteen days beforehand, stating the agenda. This notice must be sent to the shareholders' addresses as listed in the register of shareholders.
- 2. If the meeting has not been convened or has not been convened in time, valid resolutions may nevertheless be adopted on all matters coming up for discussion, provided they are adopted unanimously at a meeting at which the entire issued capital is represented.

Art. 19. Resolutions at the general meeting.

1. The general meeting of shareholders is chaired by one of the managers, to be designated by the Board of Managers, unless the meeting resolves otherwise.

Minutes must be taken of the proceedings at the general meeting and the resolutions adopted at it.

The meeting must appoint a secretary. The minutes must be adopted by the chairman and secretary and signed by them by way of confirmation.

- 2. Unless provided otherwise by law or the articles of association, resolutions may only be passed by the general meeting by an absolute majority of votes.
 - 3. Each share gives entitlement to one vote. Representation is only permitted by proxy.
 - 4. Members of the Board of Managers have as such an advisory role at the general meeting of shareholders.
- 5. Subject to the provisions of the law, no vote may be cast in respect of a share which belongs to the Company or a subsidiary; nor may a vote be cast for a share for which one of them holds the depositary receipts.

The Company or a subsidiary of it cannot cast a vote for a share in respect of which it has a right of usufruct.

In determining the extent to which shareholders vote or are present or represented or the extent to which the share capital is represented, no account is taken of shares for which no vote may be cast.

Art. 20. Resolutions without holding a meeting. The shareholders may also adopt resolutions without holding a meeting, provided this is done in writing on a unanimous vote by all those entitled to vote and the managers have been given an opportunity to express an advisory opinion on the matter concerned.

This method of adopting resolutions is not possible if there are persons who enjoy the rights which the law assigns to holders of depository receipts for shares issued with the Company's cooperation.



Art. 21. Recording resolutions. The Board of Managers must keep the minutes and written resolutions referred to in the two previous articles and make them available at the principal establishment, the place of effective management and the central administration of the Company in Luxembourg for inspection by the shareholders.

Upon request the Board of Managers will provide them with a copy or extract at no more than cost.

Art. 22. Amendments to the articles of association and Dissolution.

1. The general meeting is authorized to amend the articles of association and to dissolve the Company.

A resolution to amend the articles of association or to dissolve the Company requires a notarial deed intended for that purpose executed before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg.

2. If a motion to amend the articles of association is to be put to the general meeting, this must always be stated in the notice convening the meeting. A motion to amend the articles of association containing the verbatim text of the proposed amendments must be available at the Company's offices in the Grand Duchy of Luxembourg from the day the meeting is convened until the end of the meeting, for inspection by all who must be called to the meeting.

As long as the motion is available for inspection they must be able to obtain copies of it free of charge.

Art. 23. Liquidation.

- 1. Following dissolution of the Company, its assets must be liquidated by the Board of Managers, unless the general meeting appoints other liquidators for that purpose.
- 2. The balance of the Company's assets after payment of the debts will be distributed among the shareholders in proportion to the nominal amounts of their shares.
- **Art. 24. Jurisdiction.** The provisions of the articles of association are applicable in the country where the provisions are valid.

Fifth resolution

The sole shareholder appoints as managers for a period ending at the date of the Annual General Meeting to be held in 2016:

- Mr. Bernard Hendrikus Franciscus TEN DOESCHOT, Director, born in Hengelo (Overijssel), The Netherlands, on 23 April 1969 residing at 3, Chemin du Pré-aux-clercs, CH-1298 Céligny, Switzerland, as A Manager;
- Mr. Gérard, Marie, BECQUER, Private employee, born in Briey, France, on 29 April 1956 professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, as B Manager;
- Mr. Paul-Arnaud de STEXHE, Private employee, born in Charleroi, Belgium, on 14 May 1977 professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as B Manager.

Sixth resolution

The sole shareholder decides that the central administration seat of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about seven thousand euros (EUR 7,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril,

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire résident à Niederanven,

A comparu

Mr Bernard Hendrikus Franciscus TEN DOESCHOT, directeur, né à Hengelo (Overijssel), Pays-Bas, le 23 avril 1969, résidant à 3, Chemin du Préaux-clercs, CH-1298 Céligny, Suisse.

La partie comparante représente l'intégralité du capital social de Infestos BV (ci-après, la "Société"), une société constituée selon les lois néerlandaises, le 13 mars 2000, ayant son siège social à NL-7551EJ Hengelo (Overijssel), Enschedesestraat 47 et enregistrée avec le Registre du Commerce de la Chambre de Commerce de Oost Nederland sous le numéro de dossier 08087268, et a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:



- 1. Approbation du transfert de l'administration centrale de la Société des Pays-Bas au Luxembourg;
- 2. Déclaration du capital social de la Société;
- 3. Détermination de l'exercice comptable en cours;
- 4. Adoption, et si nécessaire, refonte de l'ensemble des statuts de la Société afin de se conformer à la loi luxembourgeoise;
 - 5. Nomination des membres du conseil de gérance de la Société;
 - 6. Détermination du siège de l'administration centrale de la Société;
 - 7. Divers.
- II. Après que ceci ait été exposé, l'associé unique prénommé de la Société, représentant la totalité du capital de la Société, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver, pour autant que cela soit nécessaire, la décision de transférer l'administration centrale de la Société dans la commune de Luxembourg à compter de la date de la présente résolution. Avant la présente résolution, l'associé unique a, le 28 février 2011, adopté la même résolution aux Pays-Bas, au siège social de la Société et le Conseil de Gérance a décidé le 13 avril 2011 de transférer l'administration centrale de la société dans la municipalité de Luxembourg. Ces résolutions, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2010 et le certificat du gérant présentés au notaire instrumentant et paraphés "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'exercice en cours a commencé le 1 er janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de refondre les statuts de la Société conformément à la loi luxembourgeoise confirmant la résolution prise aux Pays-Bas le 28 février 2011, qui après complète refonte auront la teneur suivante:

Art. 1 er . Nom, Siège social et Définitions.

- 1. Le nom de la Société et sa forme juridique sont:
- B. V. Infestos S.à r.l., une société à responsabilité limitée.
- 2. La Société a son siège social à Schiphol (municipalité de Haarlemmermeer), Pays-Bas.

Le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société sera à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale peuvent être transférés dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

- 3. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou dans d'autres pays par une résolution du Conseil de Gérance de la Société dans le respect des dispositions énoncées à l'article 12, paragraphe 7.
 - 4. La Société a été constituée pour une durée illimitée.
 - 5. Dans ces statuts, les expressions suivantes ont les significations suivantes:
 - part sociale: une part sociale dans le capital de la Société;
 - associé(s): titulaire d'une ou de plusieurs parts sociales;
- l'assemblée générale: organe de la Société formée par les associés ayant des droits de vote et les usufruitiers ayant des droits de vote;
 - l'assemblée générale des associés: l'assemblée des associés et autres personnes ayant le droit d'assister aux réunions;
 - organe de la Société: le Conseil de Gérance ou l'assemblée générale;
 - Conseil de Gérance: organe de la Société chargé de la gestion de la Société;
 - la Société: B. V. Infestos S.à r.l.

Art. 2. Objet.

- 1. L'objet de la Société, qui sera réalisé par la Société pour son propre compte, est:
- a. de participer à d'autres entreprises et sociétés et / ou à la gestion des entreprises et sociétés liées;
- b. de financer et de fournir des services à d'autres entreprises et sociétés dans lesquelles la Société participe directement ou indirectement, ou avec laquelle elle est liée dans un groupe;



- c. d'octroyer des garanties, sinon garantir la performance ou s'engager elle-même conjointement ou séparément, dans le cadre de financements fournis à d'autres entreprises et sociétés dans lesquelles la Société participe directement ou indirectement, ou avec laquelle elle est liée dans un groupe, dans les limites fixées au paragraphe 2 de cet article;
- d. d'investir des capitaux, de conclure des contrats de retraite et de rente au(x) personne(s) participant directement ou indirectement dans le capital de la Société et de gérer et exploiter des biens soumis à l'enregistrement et la propriété intellectuelle et d'autres biens;
- e. de financer et de fournir des services au(x) personne(s) participant directement ou indirectement dans le capital de la Société:
- f. de détenir, en tant qu'activité accessoire, quelques animaux, ainsi que tout ce qui touche ou qui est favorable à ce qui précède, dans sa signification la plus large.
- 2. La Société peut octroyer des garanties, sinon garantir la performance ou s'engager elle-même conjointement ou séparément ou, en complément à un ou pour le compte de tiers si cela est fait dans le but de voir les tiers souscrire ou acquérir des parts sociales du capital ou de certificats de dépôt représentatifs de ces parts sociales.

Art. 3. Capital et Parts sociales.

1. Le capital autorisé et émis est de vingt trois mille deux cents quatre vingt trois euros et quatre centimes d'euros (€ 23.283,04).

Le capital autorisé et émis est divisé en un million cent soixante quatre mille cent cinquante deux (1.164.152) parts sociales, ayant chacune une valeur de deux centimes d'euros (€ 0,02).

- 2. Les parts sociales sont nominatives et sont numérotées consécutivement. Des certificats de parts sociales ne seront pas émis.
- 3. Envers la Société les parts sociales sont indivisibles. Si les parts sociales ou des droits limités dans les parts sociales appartiennent à une communauté, les co-propriétaires ou co-titulaires d'un droit limité doivent désigner une seule personne par écrit comme étant leur représentant à l'égard de la Société.

Art. 4. Emission et Droit de préemption.

1. Les parts sociales ne peuvent être émises qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, à la majorité absolue des voix adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.

La résolution d'émettre des parts sociales nécessite un acte notarié destiné à cet effet et signé devant un notaire du Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les parts sociales ne sont émises que contre libération intégrale.

La résolution d'émettre des parts sociales doit également préciser le prix et les autres termes et conditions de l'émission.

- 3. Sur une émission de parts sociales, chaque associé a un droit de préemption au prorata de la quantité totale de ses parts sociales, avec le respect des restrictions prévue par la loi. Les associés ont un droit identique de préemption lorsque les droits sont accordés pour la souscription de parts sociales.
 - 4. Le droit de préemption ne peut être transféré séparément.
- 5. En ce qui concerne une émission individuelle, le droit de préemption peut chaque fois être limité ou exclu par une résolution de l'assemblée générale, à la majorité absolue des voix adoptée par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.
- 6. L'émission de parts sociales nécessite un acte notarié destiné à cet effet signé devant un notaire de droit civil aux Pays-Bas. Les parties concernées sont parties au présent acte notarié.

Art. 5. Registre des associés.

- 1. Le Conseil de Gérance doit tenir un registre contenant les noms et adresses des associés, indiquant la date à laquelle ils ont acquis leurs parts sociales, la date de souscription ou d'émission, le montant versé sur chaque part sociale et toutes les autres exigences découlant de l'article 185 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Le registre doit également contenir les noms et adresses de ceux qui ont un droit d'usufruit à l'égard des parts sociales, en spécifiant la date à laquelle ils ont acquis le droit, et la date de souscription ou d'émission.
 - 3. Les associés et usufruitiers sont tenus de veiller à ce que leurs adresses soient connues de la Société.
- 4. Le registre doit être mis à jour régulièrement. Toutes les entrées et les notes dans le registre doit être signées par le Conseil de Gérance ou le gérant A.
- 5. Le Conseil de Gérance doit fournir à un associé ou à un usufruitier sur demande et gratuitement un extrait du registre relatives à son droit sur une part sociale.
- 6. Le Conseil de Gérance doit mettre le registre à disposition dans les bureaux de la Société pour l'inspection par les associés et par les usufruitiers qui ont droit de vote.
- **Art. 6. Conversion des parts sociales en certificats de dépôt.** La Société ne peut pas coopérer à l'émission des certificats de dépôt de ses parts sociales.



Art. 7. Restrictions de transfert.

- 1. Un associé ne peut transférer une ou plusieurs de ses parts sociales qu'avec l'approbation de ce transfert par l'assemblée générale par une résolution adoptée à la majorité absolue des votes des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.
- 2. L'approbation n'est pas nécessaire si le transfert est effectué dans les trois mois du consentement de tous les autres associés, comme en témoigne une déclaration écrite.
- 3. Un associé qui souhaite céder une ou plusieurs parts sociales ci-après dénommé: le demandeur doit demander au Conseil de Gérance pour approbation, en indiquant le nom ou les noms de la ou des personnes à qui, le prix auquel et le nombre de parts sociales, le demandeur a l'intention de transférer ses parts sociales.
- 4. Le Conseil de Gérance doit ensuite convoquer une assemblée générale des associés, qui se tiendra dans les deux mois suivant la réception de la demande d'approbation.
- 5. Si l'approbation n'est pas accordée, l'assemblée générale doit indiquer au moment du refus quel acheteur potentiel est ou quels acheteurs potentiels sont prêts à acheter au comptant toutes les parts sociales auxquelles se rapporte la demande.

En ce qui concerne la nomination de ces acheteurs potentiels, les autres associés ont un droit de préemption au prorata du nombre de parts sociales déjà détenues par eux, dans la mesure où l'assemblée générale ne résout pas à nommer d'autres acheteurs potentiels. La Société ne peut être un acheteur potentiel qu'avec le consentement du demandeur.

6. A moins que le demandeur et les acheteurs potentiels acceptées par lui n'en conviennent autrement, le prix auquel les parts sociales pourront être achetées par les acheteurs potentiels visés au paragraphe 5 doit être déterminé par trois experts indépendants, nommés à la demande de toute partie par le président du tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Les experts ont le droit de recevoir par la Société toutes les informations qu'ils désirent.

Les experts doivent informer le Conseil de Gérance du prix qu'ils ont fixé et le Conseil de Gérance doit immédiatement en aviser les parties.

Les coûts de la détermination du prix doivent être supportés par la Société, à moins que les experts en disposent autrement.

- 7. Le demandeur est autorisé à retirer sa demande dans un délai d'un mois de sa connaissance avec certitude à qui et à quel prix il peut vendre toutes les parts sociales qu'il souhaite céder.
 - 8. L'approbation sera réputée avoir été accordée:
- a. si l'assemblée générale a refusé d'octroyer l'approbation alors qu'en même temps elle ne s'est pas conformée aux dispositions du paragraphe 5;
 - b. si l'assemblée générale n'a pas adopté une résolution dans les quatre mois où la demande ayant été faite.
- 9. Le transfert doit être effectué dans les trois mois à compter de la date à laquelle l'approbation a été accordée ou dans les trois mois à compter de la date à laquelle il a été établi que l'approbation est réputée avoir été accordée.
 - 10. Toutes les notifications et annonces en vertu du présent article doivent être faites par écrit.
- 11. Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas si l'associé est tenu par la loi de transférer ses parts à un détenteur antérieur.

Art. 8. Transfert des parts sociales et des droits limités sur les parts sociales.

- 1. Le transfert d'une part sociale et d'un usufruit sur les parts sociales nécessite un acte notarié destiné à cet effet et signé devant un notaire de droit civil aux Pays-Bas. Les parties concernées sont parties à cet acte notarié.
- 2. Après le transfert, conformément au paragraphe 1 du présent article, les droits attachés à la part sociale ne peuvent être exercés qu'après que la Société ait reconnu le transfert ou que l'acte ait été signifié à la Société.

La notification est effectuée dans l'acte ou en vertu de la présentation d'une copie notariée ou un extrait de l'acte, une déclaration portant une date doit être mis sur le document présenté.

- 3. Un associé est autorisé à établir un droit d'usufruit sur une ou plusieurs parts sociales détenues par lui. Les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être dévolu à l'usufruitier à condition que cela soit stipulé au moment de la mise en place du droit d'usufruit et que cette disposition ainsi que dans le cas d'un transfert du droit d'usufruit le passage de les droits de vote attachés aux parts sociales ait été approuvé par l'assemblée générale par une résolution adoptée par la majorité absolue des votes adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.
 - 4. Un associé n'est pas autorisé à établir un droit de gage sur une ou plusieurs parts sociales détenues par lui.
- Art. 9. Parts sociales détenues par la Société dans son propre capital. Avec le respect des dispositions législatives pertinentes (dans la législation applicable), la Société peut acquérir des parts sociales entièrement libérées dans son propre capital.
- Art. 10. Réduction du capital social émis. L'assemblée générale peut, dans le respect des dispositions législatives pertinentes (dans la législation applicable), décider de réduire le capital social émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société doit être adoptée par une majorité absolue des suffrages adoptées par des associés représentant



au moins les trois quarts du capital social émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société exige un acte notarié destiné à cet effet et signé devant un notaire du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 11. Conseil de Gérance.

1. Le Conseil de Gérance est chargée de gérer la Société.

Le Conseil de Gérance doit suivre les instructions de l'assemblée générale concernant les grandes lignes de la politique financière, sociale et commerciale et de la politique personnelle devant être poursuivie.

- 2. Le Conseil de Gérance se compose d'un gérant A et éventuellement d'un ou plusieurs gérants B.
- L'assemblée générale fixe le nombre de gérants.
- 3. S'il y a deux ou plusieurs gérants, ils doivent déterminer la répartition des tâches entre eux. 4. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir d'un gérant B, le gérant ou gérants restants seront chargées temporairement de la gestion de la Société.
- 5. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du gérant A, la personne ou les personnes devant être nommé par l'assemblée générale à cet effet seront chargées temporairement de la gestion de la Société conjointement ou non avec un gérant B.
- 6. En cas d'absence ou d'incapacité d'agir de tous les gérants, la personne ou les personnes devant être nommé par l'assemblée générale à cet effet seront chargées temporairement de la gestion de la Société.
- 7. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. La rémunération et autres termes et conditions d'emploi de chaque gérant sont déterminés par l'assemblée générale.
- 8 Tout gérant peut être suspendu et révoqué par l'assemblée générale à tout moment. Chaque suspension peut être prorogée une ou plusieurs fois, mais pas plus longtemps que trois mois au total.
- 9. Si à la fin de cette période, aucune décision n'a été prise concernant une levée de la suspension ou le congédiement, la suspension prendra fin.

Art. 12. Résolutions du Conseil de Gérance.

- 1. Le Conseil de Gérance ne peut adopter des résolutions qu'à la majorité absolue des voix lors d'une réunion pour laquelle la résolution a été mise sur l'ordre du jour.
 - 2. Chaque gérant a droit à une voix.

Une résolution du Conseil de Gérance ne peut être prise sans le consentement exprès du gérant A, dans le cas d'une réunion physiquement tenue.

- 3. Les gérants peuvent également adopter des résolutions sans tenir de réunion, à condition que cela soit fait par écrit sur un vote unanime de tous ceux qui ont le droit de voter.
 - 4. Les réunions du Conseil de Gérance sont présidées par le gérant A.
 - Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire. Le secrétaire n'a pas à être un gérant.

Le secrétaire prendra note, et est responsable de cela, des procès-verbaux des délibérations des réunions du Conseil de Gérance et des résolutions adoptées. Ce secrétaire peut également être désigné comme secrétaire de l'assemblée générale des associés.

- 5. Les gérants ne peuvent être convoqués à une réunion du Conseil de Gérance que par des avis du président. Les réunions du Conseil de Gérance se tiennent au lieu indiqué dans l'avis de la réunion, qui sera, en principe, au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. L'avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence.
- 6. Si les conditions de convocation d'une réunion du Conseil de Gérance n'ont pas été respectées, une réunion peut néanmoins se tenir, à condition que tous les gérants aient été dûment informé et aient accepté cette réunion et à condition qu'au moins le gérant A soit présent ou représenté par procuration à cette réunion.
 - 7. Les résolutions suivantes du Conseil de Gérance sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale:
- a. pour acquérir et céder des participations dans d'autres sociétés et pour exercer des droits de vote attachés aux parts sociales des participations;
- b. pour conclure un pacte d'associés dans lequel la Société s'engage envers un co-associé d'une participation afin de disposer de ses parts sociales ou pour l'exercice des droits de vote attachés à ses parts sociales;
- c. pour acquérir et pour aliéner des parts sociales détenues par la Société dans son propre capital ou des certificats de dépôt concernant ces parts sociales;
- d. pour acquérir, céder, grever, louer, prendre ou autrement acquérir ou mettre à disposition l'usage ou la jouissance des biens soumis à enregistrement;
 - e. pour conclure des accords dans lesquels la Société se voit accorder un prêt bancaire;
- f. pour prêter ou pour emprunter de l'argent, ce qui ne comprend pas l'utilisation d'un prêt bancaire accordé à la Société et la conclusion de contrats de prêt au sein du groupe;
- g. pour entrer dans la coopération directe ou indirecte à long terme avec une autre entreprise et pour rompre une telle coopération;
 - h. pour investir autrement que ce qui est prévu dans le plan d'investissement approuvé par l'assemblée générale;



- i. pour engager la Société, conjointement ou séparément ou en complément, ou pour le compte d'autrui, ou pour octroyer des garanties, dans lequel le terme «autrui» n'inclut pas les filiales;
 - j. pour accorder et pour prolonger d'une procuration;
 - k. pour déposer une demande de liquidation et pour demander un moratoire;
 - I. pour conclure des accords pour régler des différends;
- m. pour prendre des mesures juridiques, y compris la conduite des procédures d'arbitrage, mais à l'exception des actions en justice qui ne peuvent être reportées;
- n. pour conclure, modifier et pour résilier les contrats de travail dans lesquels la rémunération est supérieure à la somme des premières et deuxièmes tranches impôt sur le revenu;
 - o. pour établir des régimes de retraite et pour l'attribution des droits à pension en plus de ceux des régimes existants;
- p. pour effectuer les actes juridiques par la Société avec un gérant de la Société ou avec une entreprise et / ou une société dans laquelle un gérant de la Société est un associé ou qui est considérée comme une société du groupe ou qui est une société détenant le contrôle ou qui est un membre du Conseil de Gérance;
 - q. pour transférer le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société.
- 8. L'assemblée générale peut décider que la résolution visée au paragraphe 7 ne sont pas soumises à son approbation si les intérêts en jeu ne dépasse pas une valeur qui sera déterminée par l'assemblée générale et être notifiées au Conseil de Gérance par écrit.
- 9. L'assemblée générale peut adopter des règles régissant la façon dont le Conseil de Gérance peut adopter des résolutions, lesquelles règles peuvent également spécifier en particulier quelles résolutions autres que celles énoncées au paragraphe 7 seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.
- 10. L'absence d'homologation telle que décrite dans le présent article n'affecte pas le pouvoir du Conseil de Gérance et des gérants de représenter la Société.

Art. 13. Représentation.

1. Le Conseil de Gérance représente la Société dans la mesure où la loi ne prescrit pas le contraire.

Le pouvoir de représenter la Société est également octroyé au gérant A agissant seul ou agissant conjointement avec un gérant B.

- 2. Le Conseil de Gérance peut nommer des agents avec un pouvoir général ou limité de représenter la Société. Ces agents représenteront la Société dans les limites de leur pouvoir. Le Conseil de Gérance déterminera leur titre.
- 3. Si la Société a un intérêt opposé à celui du gérant A, elle peut néanmoins être représentée par le gérant A à cet effet; le conflit d'intérêts n'invalidant pas le pouvoir du gérant A de représenter la Société.

Si la Société a un intérêt opposé à celui d'un gérant B, elle sera représentée par un gérant A ou, dans le cas où le gérant A n'est pas présent, par la personne ou les personnes désignées par l'assemblée générale à cet effet.

- 4. En cas de conflit d'intérêts l'assemblée générale sera à tout moment compétente pour désigner une ou plusieurs autres personnes pour représenter la Société.
- 5. Les actes juridiques passés par la Société avec son associé unique ou avec un partenaire lié par un régime matrimonial de communauté de biens ou dans une communauté de biens d'un partenairat enregistré et propriétaire de toutes les parts sociales de la société doivent être consignées par écrit si la Société est représentée par l'associé ou le partenaire, à moins que les actes juridiques soient des actes qui, sous les conditions stipulées font partie des activités ordinaires de la Société.

Les Parts sociales détenues par la Société ou ses filiales ne comptent pas pour l'application des dispositions ci-dessus.

Art. 14. Les comptes financiers et les comptes annuels. Le plan d'investissement et le budget.

- 1. L'exercice social coïncide avec l'année civile.
- 2. Dans les cinq mois de la fin de l'exercice, le Conseil de Gérance doit établir les comptes annuels comprenant le bilan à la fin de l'année, le compte de profits et pertes pour cette même année et les notes aux comptes.

Les comptes annuels doivent être signés par les gérants. Si une signature fait défaut, la raison de cette omission doit être renseignée.

3. Au plus tard le dernier jour de la période visée au paragraphe 2, les comptes annuels, le rapport annuel et les informations devant être ajoutées par la loi doivent être disponibles dans les bureaux de la Société pour l'inspection par les associés.

Chacun d'eux peut obtenir des exemplaires gratuitement.

- 4. L'assemblée générale décide d'adopter les comptes annuels.
- 5. A moins que l'assemblée générale n'en décide autrement, le Conseil de Gérance doit, au plus tard un mois avant le début de l'année financière, élaborer un plan d'investissement et le budget pour l'année financière suivante; le Conseil de Gérance doit soumettre ces documents à l'assemblée générale pour approbation en même temps.



Art. 15. Les bénéfices.

- 1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) doivent être affectés à la réserve légale de la Société. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.
- 2. La distribution des bénéfices de la Société, après l'application de ce qui est stipulé au paragraphe 1 du présent article, est à la disposition de l'assemblée générale.
- 3. La Société ne peut effectuer des distributions aux associés que dans la mesure où les fonds propres des associés dépassent le capital émis augmenté des réserves qui doivent être maintenues par la loi.
 - 4. La distribution des bénéfices a lieu après l'adoption des comptes annuels faisant ressortir que cela soit autorisé.
- 5. L'assemblée générale peut décider de procéder à des distributions intérimaires, si les exigences du paragraphe 3 ont été respectées.
- 6. Les montants distribués à/aux associé(s) de la Société sont réputés provenir, en premier lieu, des réserves préexistantes à la date de la migration de la Société à Luxembourg, puis de la réserve de réévaluation (une fois réalisée), et, seulement accessoirement, des nouveaux bénéfices réalisés depuis la migration de la Société à Luxembourg.

Art. 16. Les assemblées générales des associés.

1. L'assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans les six mois suivant la fin de l'année financière. L'assemblée doit être convoquée par le Conseil de Gérance.

L'ordre du jour de cette réunion doit comprendre notamment:

- a. la discussion et l'adoption du rapport annuel;
- b. l'adoption des comptes annuels;
- c. l'adoption de l'affectation du résultat;
- d. la décharge aux gérants de leur responsabilité pour leur gestion.
- 2. Les autres assemblées générales des associés doivent être tenues aussi souvent que jugé nécessaire par le Conseil de Gérance ou un ou plusieurs associés ou détenteurs de droits de vote représentant ensemble au moins cinquante pour cent (50%) du capital.

Les organes suivants sont autorisés à convoquer d'autres assemblées générales des associés:

- Le Conseil de Gérance;
- Un gérant séparément;
- Un ou plusieurs associés ou détenteurs de droits de vote représentant ensemble au moins cinquante pour cent (50%) du capital.

Un ou plusieurs associés représentant ensemble au moins un dixième du capital ont le droit de demander au Conseil de Gérance de convoquer une assemblée générale des associés, en donnant les détails exacts des affaires à traiter.

- Si le Conseil de Gérance n'a pas convoqué une réunion dans les quatre semaines afin que la réunion puisse se tenir dans les six semaines après qu'une telle demande ait été reçue, ceux qui ont eux-mêmes demandé la réunion ont le pouvoir de la convoquer.
- 3. Les points requis par écrit par un ou plusieurs détenteurs de parts représentant individuellement ou conjointement au moins un centième du capital social émis doivent être inclus dans l'avis de convocation de l'assemblée ou annoncées de la même manière si la Société a reçu la demande au plus tard 30 jours avant la réunion, sauf s'il existe une raison importante pour la Société pour ne pas le faire.
- **Art. 17. Lieu de la réunion.** Les assemblées générales des associés sont généralement tenues dans la municipalité où la Société a son siège social ou à Enschede (Pays-Bas). Une assemblée générale des associés peut aussi être tenue au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg ou ailleurs, mais dans ce cas les décisions valables de l'assemblée générale ne peut être adoptée que si la totalité du capital émis est représentée.

Art. 18. Avis de convocation des réunions.

- 1. Les associés doivent être convoqués à la réunion par des convocations envoyées au moins quinze jours à l'avance, en précisant l'ordre du jour. Cet avis doit être envoyé aux adresses des associés tels que listés dans le registre des associés.
- 2. Si la réunion n'a pas été convoqué ou n'a pas été convoquée en temps utile, les décisions peuvent néanmoins être valablement adoptées sur toutes les questions venant à être discutée, à condition qu'elles soient adoptées à l'unanimité lors d'une réunion au cours de laquelle la totalité du capital émis est représentée.

Art. 19. Résolutions de l'assemblée générale.

1. L'assemblée générale des associés est présidée par l'un des gérants, qui sera désigné par le Conseil de Gérance, à moins que la réunion n'en décide autrement.

Des procès-verbaux seront dressés pour chaque réunion qui reprendront les résolutions lors de l'assemblée.

La réunion doit nommer un secrétaire. Le procès-verbal doit être adopté par le président et le secrétaire et signé par eux par voie de confirmation.



- 2. Sauf disposition contraire par la loi ou les statuts, les résolutions ne peuvent être adoptées par l'assemblée générale qu'à la majorité absolue des voix.
 - 3. Chaque part sociale donne droit à une voix. La représentation est autorisée uniquement par procuration.
 - 4. Les membres du Conseil de Gérance ont en tant que tel un rôle consultatif à l'assemblée générale des associés.
- 5. Sous réserve des dispositions de la loi, aucun vote ne peut être émis sur une part sociale qui appartient à la Société ou à une filiale, et aucun vote ne peut être émis sur un certificat de dépôt représentatif d'une part sociale appartenant à l'un d'eux.

La Société ou une de ses filiales ne peuvent pas voter pour une part sociale à l'égard de laquelle il a un droit d'usufruit.

Pour déterminer dans quelle mesure les associés votent ou sont présents ou représentés ou dans quelle mesure le capital social est représentée, il n'est pas tenu compte des parts sociales pour lesquelles aucun droit de vote ne peut être exercé.

Art. 20. Décisions sans la tenue d'une réunion. Les associés peuvent également adopter des résolutions sans tenir une réunion, à condition que cela soit fait par écrit par un vote unanime de tous ceux qui ont un droit de vote et les gérants auront l'occasion d'exprimer leur avis consultatif sur la question concernée.

Cette méthode d'adoption des résolutions n'est pas possible s'il y a des personnes qui jouissent des droits que la loi assigne aux titulaires de certificats de dépôt pour les parts sociales émises avec la coopération de la Société.

Art. 21. Enregistrement des résolutions. Le Conseil de Gérance doit conserver les procès-verbaux et les résolutions écrites visées aux deux articles précédents et les rendre disponibles au lieu du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg pour l'inspection par les associés.

Sur demande, le Conseil de Gérance leur fournira une copie ou un extrait à prix coûtant.

Art. 22. Modification des statuts et Dissolution

- 1. L'assemblée générale est compétente pour modifier les statuts et pour dissoudre la Société. Une résolution visant à modifier les statuts ou à dissoudre la Société requiert un acte notarié destiné à cet effet devant un notaire du Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Si une motion visant à modifier les statuts est à émettre à l'assemblée générale, celle-ci doit toujours être indiquée dans la convocation à la réunion. Une motion visant à modifier les statuts contenant le texte in extenso des modifications proposées doit être disponible dans les bureaux de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à partir du jour où la réunion est convoquée et jusqu'à la fin de la réunion, pour inspection par tous ceux qui doivent être convoquée à l'assemblée. Tant que la motion est disponible pour l'inspection, ils doivent être en mesure d'obtenir des copies de celleci gratuitement.

Art. 23. Liquidation.

- 1. Après la dissolution de la Société, ses actifs doivent être liquidés par le Conseil de Gérance, à moins que l'assemblée générale nomme d'autres liquidateurs à cette fin.
- 2. Le solde des actifs de la Société après paiement des dettes sera partagé entre les associés au prorata du montant nominal de leurs parts sociales.
 - Art. 24. Compétence. Les dispositions des statuts sont applicables dans le pays où les dispositions sont valables.

Cinquième résolution

L'associé unique désigne comme gérants pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- M. Bernard Hendrikus Franciscus Ten Doeschot, directeur, né à Hengelo (Overijssel), Pays-Bas, le 23 avril 1969 demeurant à 3, Chemin du Préaux-clercs, CH-1298 Céligny, Suisse, en tant que Gérant A;
- M. Gérard, Marie, Becquer, employé privé, né à Briey, France, le 29 avril 1956 demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant B;
- M. Paul-Arnaud de Stexhe, employé privé, né à Charleroi, Belgique, le 14 mai 1977 demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant B.

Sixième résolution

L'associé unique décide que le siège de l'administration centrale de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Estimation des coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme, qui doivent être supportés par la Société ou qui sont mis à sa charge en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000).

Comme il n'y a pas d'autres points de discussion, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bernard Ten Doeschot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 avril 2011. LAC / 2011 / 19291. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2011.

Référence de publication: 2011080696/793.

(110089786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

Landlady S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091447/10.

(110102546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Lorber SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 4, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 87.053.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091449/10.

(110102539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Lorentzen & Stemoco & Sobelnord, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.271.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091450/10.

(110103087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Media Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden. R.C.S. Luxembourg B 40.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011091451/12.

(110102557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.020.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011091453/12.

(110102928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY GANYMEDE LUXEMBOURG S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011091454/12.

(110103008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Marcol Capital Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.826.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mai 2011, les mandats des administrateurs M. Guy Kettmann et M. Pii KETVEL ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 mai 2011, Mme. Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Jean BODONI, démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2012.

Luxembourg, le 27 MAI 2011.

Pour: MARCOL CAPITAL EUROPE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011091455/19.

(110102822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Margaux Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 7, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 139.181.

Le bilan au 30/09/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Le 22/06/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011091456/10.

(110102612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Matériaux d'Autrefois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 94.054.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091457/10.

(110102545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

MConcept S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.

R.C.S. Luxembourg B 131.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091458/10.

(110103072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Koch Nitrogen Finance Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.704.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011091432/13.

(110102414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

MENA Joint Investment Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.362.

Der Jahresabschluss vom 20 May 2010 bis 31 Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011091459/10.

(110102548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Moorkens Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Zone d'Activites Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 43.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Référence de publication: 2011091460/10.

(110102922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER NOTAIRE

Référence de publication: 2011091461/13.

(110102450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

INEOS Luxembourg I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 158.195.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "INEOS Luxembourg I S.A.", a société anonyme, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Registry under section B number 158.195, incorporated by a notarial deed dated 14 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 695 dated 12 April 2011, and; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 25 February 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1217 dated 7 June 2011.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- Closed, the attendance list let appear that the one billion six hundred million one hundred ninety thousand nine hundred fifty-four (1,600,190,954) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment article 15 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Sole resolution

The meeting decides to amend article 15 of the Articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 15. Binding Signatures.

The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company and by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INEOS Luxembourg I S.A.", ayant son siège social à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158.915, constituée suivant acte reçu le 14 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 695 du 12 avril 2011; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1217 du 7 juin 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les un milliard six cent millions cent quatre-vingt-dix mille neuf cent cinquante-quatre (1.600.190.954) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 15 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 15. Signatures autorisées.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout Administrateur ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1,000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 juin2011. Relation: LAC/2011/27111. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087321/97.

(110098462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Nutribiox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.260.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011091462/10.

(110103085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

PeaksideWert 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.653.

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgenden Beschluss gefasst:

- 1. Rücktritt von Frau Janina Messinger in ihrer Funktion als Geschäftsführerin A der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Juni 2011.
- 2. Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgende Person als Geschäftsführer A mit Wirkung vom 17 Juni 2011 auf unbegrenzte Zeit bestellt:
- Herr Mark Fenchelle, geboren am 14. Januar 1962 in London, Großbritannien, geschäftsansässig 1 Knightsbridge Green, 8 th Floor, SW1X 7NE London, Großbritannien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert 1 S.à r.l. lean-lacques losset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011091466/19.

(110102869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

PeaksideWert 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.652.

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgenden Beschluss gefasst:

- 1. Rücktritt von Frau Janina Messinger in ihrer Funktion als Geschäftsführerin A der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Juni 2011.
- 2. Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgende Person als Geschäftsführer A mit Wirkung vom 17 Juni 2011 auf unbegrenzte Zeit bestellt:
- Herr Mark Fenchelle, geboren am 14. Januar 1962 in London, Großbritannien, geschäftsansässig 1 Knightsbridge Green, 8 th Floor, SW1X 7NE London, Großbritannien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksldeWert 2 S.àr.l. Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011091467/19.

(110102853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 129.149.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Juni 2011.

Für die Paradigm Capital European Micro Cap Value Fund

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011091463/16.

(110102932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

PeaksideWert Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 58.824,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.602.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 24 juin 2011:

- 1. Démission de Madame Janina Messinger de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.
- 2. Election de Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 8 th Floor, 1 Knightsbridge Green, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert Holdings S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2011091465/18.

(110102872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

PeaksideWert 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.733.

Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgenden Beschluss gefasst:

- 1. Rücktritt von Frau Janina Messinger in ihrer Funktion als Geschäftsführerin A der Gesellschaft mit Wirkung zum 17. Juni 2011.
- 2. Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 24. Juni 2011 folgende Person als Geschäftsführer A mit Wirkung vom 17 Juni 2011 auf unbegrenzte Zeit bestellt:
- Herr Mark Fenchelle, geboren am 14. Januar 1962 in London, Großbritannien, geschäftsansässig 1 Knightsbridge Green, 8 th Floor, SW1X 7NE London, Großbritannien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksldeWert 3 S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Geschäftsführer B

Référence de publication: 2011091468/19.

(110102850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



PeaksideWert 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 131.461.

Il résulte des décisions prises par l'associe unique de la Société en date du 24 juin 2011:

- 1. Démission de Madame Janina Messinger de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.
- 2. Election de Monsieur Mark Fenchelle, né le 14 janvier 1962 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 8 th Floor, 1 Knightsbridge Green, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PeaksideWert 4 S.à r.l. Jean-Jacques Josset Gérant B

Référence de publication: 2011091469/18.

(110102849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Selalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 161.418.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Abdelhak OUAFIK, administrateur de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 26 mai 1965, demeurant à B-7090 Hennuyères, 36, rue de Virginal (Belgique),

ci-représenté par Monsieur Sacha DUPONT, employé administratif, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "SELALUX S.à r.l.".
- **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.
- **Art. 4.** La société a pour objet tous travaux et prestations liées à l'exploitation d'un call center au profit de sociétés luxembourgeoises ou non luxembourgeoises.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément de tous les associés.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.



Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:	
Monsieur Abdelhak OUAFIK, prénommé, Cent parts	100
TOTAL: CENT PARTS	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par une paiement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Abdelhak OUAFIK, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.



2) Le siège social est établi à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le dit comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sacha Dupont, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juin 2011. LAC/2011/26227. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011082459/102.

(110092061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pembroke French Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 269.001,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.171.

Extrait des Résolutions des associés du 16 juin 2011

Les associés de la société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Edward Crosby JOHNSON IV en tant que gérant de la société, avec effet immédiat:
- De nommer le gérant suivant avec effet immédiat:

Heather Ann Paduck, née le 03 Avril 1975 à Maryland, Etat Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 95 Lawson Road, Scituate, Etat Unis D'Amerique.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2011091470/17.

(110102874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.338.

Le 17 mai 2011 la dénomination et l'adresse de l'associé unique de la Société ont changé:

- La société Hillbrook Insurance Company Inc. a changé sa dénomination en Hillbrook, Inc. et se situe désormais au 400 Cornerstone Drive, #240, Williston, Vermont 05495, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Holdings Luxembourg S.àr.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S. A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2011091471/16.

(110102877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.



Ristretto Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.958.680,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 103.437.

Extrait des résolutions des associés en date du 7 juin 2011

En date du 7 juin 2011, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Azuwuike Henry Ndukwu, né le 25 mai 1959 à Benin City, Nigéria, ayant son adresse professionnelle au 8211 Town Center Drive, Baltimore, MD 21236, Etats Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011091485/18.

(110102402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Ristretto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.376.075,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 101.673.

Extrait des résolutions des associés en date du 7 juin 2011

En date du 7 juin 2011, les associés ont décidé comme suit:

- d'accepter la nomination de:

Monsieur Azuwuike Henry Ndukwu, né le 25 mai 1959 à Benin City, Nigéria, ayant son adresse professionnelle au 8211 Town Center Drive, Baltimore, MD 21236, Etats Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2011091486/18.

(110102401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2011.

Swilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.570.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011

L'Assemblée prend acte de la démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marie LABRASSINE avec effet au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Marie LABRASSINE et de diminuer ainsi le nombre des Administrateurs de sept à six.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2011091514/16.

(110102821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck